

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

COMMUNE DE CELLETES - 41120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2026/10

OBJET : FINANCES – AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) POUR TRAVAUX – PROGRAMME : AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ÉQUIPEMENTS DE LA GIRAUDIÈRE – MODIFICATION AP/CP n°1

L'an deux mille vingt-six, le douze février, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CELLETES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la salle de Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Joël RUTARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 06 février 2026

PRÉSENTS : MM. Joël RUTARD, Annick BARRÉ, Patrick GERMAIN, Jérôme LEPAGE, Lysiane AUBERT, Blandine CASSAGNE, Laëtitia GODET, Axelle DEMICHELIS, Dominique BOURGET, Isabelle MASTON, Laurence PÉRAL, Michèle PERROTON, François POHU, Gilles GUILLOU, Sonia MARTIN, Emilie LAURIER, Franck JOUANNEAU

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENT NON EXCUSÉ :

Procurations de : Madame Françoise LE LAY à Monsieur Gilles GUILLOU
Monsieur Hervé DARGAISSE à Madame Sonia MARTIN
Monsieur Grégory JOUZEAU à Madame Annick BARRÉ
Monsieur Victor KHAMCHANH à Madame Blandine CASSAGNE
Madame Michèle PERROTON à Monsieur Patrick GERMAIN
Monsieur Emmanuel BRISSET à Madame Lysiane AUBERT
Monsieur Matthieu DURAND à Madame Laëtitia GODET

Rapporteur : Madame Annick BARRÉ - Adjointe en charge de la voirie et des bâtiments

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023/76 du 14 décembre 2023 approuvant la création de l'Autorisation de Programme et la répartition des crédits de paiement correspondants,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2024/72 du 5 septembre 2024 modifiant l'AP N°1 pour prendre en compte le montant du marché,

Vu la délibération 2025/20 du 13 mars 2025 approuvant la modification de l'autorisation de programme n°1,

Considérant que les travaux n'ont pas été réalisés, en totalité, il y a lieu de modifier la répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme comme suit :

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20260212-2026-10-DE
Date de réception préfecture : 16/02/2026



Délibération N°2026/10 - FINANCES – AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) POUR TRAVAUX – PROGRAMME : AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ÉQUIPEMENTS DE LA GIRAUDIÈRE – MODIFICATION AP/CP n°1 (PAGE 2/3)

LIBELLÉ OPERATION	TOTAL AP n° 1 TTC	CP 2024 TTC	CP 2025 TTC	CP 2026 TTC
Opération 144 : Rue Madeleine Brès Viabilisation VOIRIE et SIDELC : Maîtrise d'œuvre : Bureaux et frais divers :	419 827.75 € 20 745.82 € <u>2 280.00 €</u>	23 503.20 € 7 990.03 € <u>2 280,00 €</u>	284 324.55 € 6 755.79 € <u>0,00 €</u>	112 000.00 € 6 000.00 € <u>0</u>
<i>Sous-total</i>	442 853.57€	33 773,23 €	291 080.34 €	118 000.00 €
Opération 145 : Rue des maçons création d'un plateau VOIRIE : Maîtrise d'œuvre : Bureaux et frais divers :	179 929.02 € 2 945.22 € <u>0.00 €</u>	0 0 <u>0</u>	166 929.02 € 2 945.22 € <u>0.00 €</u>	13 000.00 € 0 <u>0</u>
<i>Sous-total</i>	182 874.24 €	0	169 874.24 €	13 000.00 €
Montant de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement	625 727.81€	33 773,23 €	460 954.58 €	131 000,00 €

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER la modification de la répartition des crédits de paiement de l'Autorisation de **Programme n°1 pour la période 2024-2026.**
- APPROUVER la répartition prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiements (CP) tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- VALIDE la répartition des crédits de paiement (AP/CP) tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus, **pour la période 2024-2026**
- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

VOTE :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0


Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20260212-2026-10-DE
Date de réception préfecture : 16/02/2026



Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20260212-2026-10-DE
Date de réception préfecture : 16/02/2026

Publié le : 21/05/2026 11:04 (Europe/Paris)
Collectivité : Calvados
https://www.cellestes41.fr/documents_administratifs/63220



Délibération N°2026/10 - FINANCES – AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) POUR TRAVAUX – PROGRAMME : AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ÉQUIPEMENTS DE LA GIRAUDIÈRE – MODIFICATION AP/CP n°1 (PAGE 3/3)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, Certifié exécutoire le 16/02/2026, transmis à la Préfecture le 16/02/2026

A Cellettes, le 13 Février 2026

Le Maire,

Joël BUCARD.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45000 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20260212-2026-10-DE
Date de réception préfecture : 16/02/2026

